

Décision 18-DCC-56 du 13 avril 2018

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Montpellier Auto Sports SAS, Nîmes Auto Sports SAS et Arles Auto Sports SAS par la société SSPF SAS

Posted on: 04 mai 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe Maurin

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

3 concessionnaires automobiles
de la sté Holding Robert

Lire

le texte intégral de la décision
34.85 Ko